



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Épinal, le 5/12/ 2018

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine
des Vosges

Affaire suivie par : Christophe CHARLERY

Tél. : 03 29 29 25 80

Courriel : christophe.charlery.culture.gouv.fr

N/Réf. : CC/CC/

P.J. :

Note sur les enjeux concernant la procédure de création d'un SPR à Saint-Dié-des-Vosges

Phase n° 1 : proposition de délimitation du SPR

1) Contexte patrimonial général :

La ville de Saint-Dié, qui prend place le long la vallée de la Meurthe dans un paysage de moyennes montagnes, s'est d'abord développée à partir du VII^e siècle autour d'une ensemble abbatial, principalement au nord de la Meurthe, mais un incendie en 1757 conduit à une première reconstruction très homogène de la ville dans la seconde moitié du 18^e siècle. C'est aussi à cette époque que les paysans qui habitent les fermes des proches vallées, constituent une main-d'oeuvre saisonnière importante dans l'industrie naissance liée au textile qui se développe dans la ville. C'est d'ailleurs l'une des spécificités de certaines villes du massif des Vosges.

Le 19^e siècle est ensuite très marqué par l'extraordinaire essor de l'industrie textile dans la ville. Les manufactures enserrant le noyau urbain du 18^e siècle et des quartiers entiers se développent, y compris au sud de la voie ferrée. Au delà, sur les coteaux, de grandes villas témoignent de la prospérité de la ville à la fin du 19^e siècle.

Enfin, dévastée par les armées nazies en novembre 1944, le coeur de ville du 18^e siècle doit être presque entièrement reconstruit après la seconde guerre mondiale, suivant les plans de Jacques André. Il constitue aujourd'hui un ensemble urbain datant de la seconde reconstruction d'une exceptionnelle qualité, peu connue mais dont l'homogénéité est particulièrement bien préservée.

La ville de St-Dié compte aujourd'hui 12 monuments historiques, dont les périmètres de protection couvrent une grande partie de la ville recomposée à la période de la reconstruction, au nord de la Meurthe. Au sud de la rivière et au-delà de la gare, un quartier ancien épargné par les destructions de la seconde guerre mondiale conserve de belles constructions datant du 18^e siècle, au début du 20^e siècle, mais ne dispose à ce jour d'aucune protection au titre du code du patrimoine.

Parmi les monuments historiques, il est à noter la manufacture textile Claude et Duval construite en béton armé suivant les plans de Le Corbusier et classée le 10 mai 1988. L'ensemble des bâtiments fait partie du bien en série transnational (17 sites répartis sur 7 pays) inscrit en 2017 sur la liste du

patrimoine mondial de l'UNESCO (L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne). Cette reconnaissance implique que la zone tampon autour de la manufacture, soit une grande partie du centre-ville, soit protégée par un outil adapté de gestion urbaine, garantissant une parfaite préservation de cette dernière.

2) Historique du dossier, étapes de création :

Le projet de SPR de la ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est activé plus précisément en juin 2017, à la suite d'un comité technique UNESCO lié à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'usine Claude et Duval, construite par Le Corbusier. Il s'inscrit cependant dans une démarche de valorisation du patrimoine beaucoup plus large menée par la municipalité.

DATE	OBSERVATIONS
29/06/2017	Comité technique Unesco pour l'usine Duval (Le Corbusier) en mairie. Point sur la zone tampon et l'outil SPR pour protéger cette dernière
07/07/2017	Réunion en mairie pour présentation de l'outil SPR
Juillet à déc 2017	Elaboration d'un cahier des charges pour l'UDAP, validation par la centrale
24/10/2017	Délibération du conseil d'agglomération pour lancer le SPR
24/11/2017	Réunion en mairie pour travail sur cahier des charges
23/01/2018	Signature du contrat de mission passé avec Mme Aurélie HUSSON, architecte dplg et architecte du patrimoine à Nancy, pour une proposition de délimitation du SPR
12/02/2018	Réunion en mairie : Lancement officiel de l'étude de délimitation du SPR, Méthodologie et calendrier
12/03/2018	Cothec en mairie : Aspects techniques et documentaires
09/04/2018	Cotech : Visite de terrain avec les services de la mairie et les personnes associées
05/06/2018	Réunion de travail avec Mme HUSSON
11/06/2018	Cotech : Visite de terrain avec services de la mairie et personnes associées
03/07/2018	Réunion de travail avec Mme HUSSON
09/07/2018	Copil : Présentation intermédiaire de la proposition de périmètre à Mr le Maire
06/08/2018	Réunion de travail avec Mme HUSSON
27/08/2018	Réunion de travail avec Mme HUSSON
29/08/2018	Remise par Mme HUSSON à la mairie du dossier de présentation et de la proposition de périmètre pour le SPR
31/08/2018	Transmission par la ville de ST DIE aux services associés du dossier de présentation et de la proposition de périmètre pour le SPR
06/09/2018	Copil : Présentation du périmètre du SPR au Maire et aux personnes associées
19/09/2018	Visite interne de l'inspectrice sursite, demande de réduction du périmètre
06/11/2018	Visite d'inspection et rencontre de M le Maire de SAINT DIE
20/11/2018	Cotech : Présentation du périmètre du SPR modifié en mairie

Le travail a initialement porté sur une aire d'étude plutôt large, après plusieurs visites sur site. L'ensemble des quartiers étudiés ont tous des éléments patrimoniaux sur lesquels la municipalité souhaite porter une attention très particulière en terme de valorisation.

Ensuite, le travail avec l'inspection du Ministère de la Culture a conduit à réduire la proposition du périmètre aux quartiers les plus centraux et répondant aux différents critères d'étude et de sélection transmis par l'administration centrale à partir de septembre 2018.

3) Autres études et démarches annexes en cours :

Consciente de son patrimoine exceptionnel, la nouvelle équipe municipale de la ville de St-Dié-des-Vosges s'est lancée depuis 2015 dans une vaste réflexion de revitalisation et de valorisation de son centre-ville. Elle s'est engagée sur ces thématiques dans des partenariats pluriannuels avec l'Ecole Nationale d'architecture de Nancy et avec l'agence SCALEN. Elle a aussi oeuvré de manière active pour obtenir le label « Patrimoine du XXe siècle » (actuel label « Architecture contemporaine remarquable ») sur une grande partie de son centre-ville. Elle s'est aussi fortement impliquée pour soutenir la candidature de l'usine Claude et Duval parmi l'Oeuvre architecturale de Le Corbusier pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est aussi en cours de réflexion pour candidater, à terme, au label « Pays d'Art et d'Histoire ». D'autres démarches importantes sont en cours, visant plus particulièrement à revitaliser le centre-ville :

Démarche Ville moyennes :

Faisant suite à la remise en février 2017 du rapport Plan national en faveur des nouveaux espaces protégés commandé par le Premier ministre à Yves Dauge, le gouvernement a lancé une première vaste expérimentation nationale, visant à lutter contre la désertification des centres-villes, des villes moyennes et à favoriser la redynamisation de ces derniers. Coordonnée au niveau national par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et au niveau régional par le secrétariat général de la préfecture régionale du Grand-Est, cette démarche est entre autre menée en faveur de 7 villes de la région Grand-Est, dont Saint-Dié-des-Vosges fait partie (avec Lunéville, Bar-le-Duc, Longwy, Guebwiller, Sedan et Chaumont). Lancée officiellement à Saint-Dié-des-Vosges le 6 novembre 2017, elle a donné lieu à des séminaires de travail à Metz le 7 décembre suivant, à Bar-le-Duc le 16 janvier 2018, à Lunéville le 1^{er} février et à Longwy le 20 février. Ces séances de travail ont permis aux 7 villes retenues de pouvoir échanger leurs expériences respectives, sur les thématiques de l'habitat, du logement et de l'attractivité résidentielle, des mutations économiques, mais aussi de la qualité urbaine et du patrimoine. Un séminaire de restitution devrait avoir lieu au printemps 2018, avec les 47 villes moyennes identifiées dans la région.

Démarche Ateliers des territoires « Villes patrimoniales » :

En complément de la démarche précédente, l'État a mis à disposition des moyens supplémentaires, en terme financier et d'ingénierie, pour permettre à la ville de Saint-Dié-des-Vosges (tout comme Bar-le-Duc et Chaumont) de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique et privilégié, prenant la forme d'une démarche Ateliers des territoires sur la thématique des « villes patrimoniales ». Cette dernière est pilotée par la DREAL, la DRAC et l'UDAP des Vosges y étant étroitement associées. Le séminaire de lancement s'est tenu le lundi 16 avril 2018, puis des séances suivies par 3 ateliers de travail participatifs jusqu'en septembre 2018, animées par une équipe de maîtrise d'oeuvre pluridisciplinaire (urbanisme, patrimoine, paysage, commerce, économie, transport, tourisme, etc). Le premier atelier a été l'occasion de donner la parole aux acteurs du territoire, afin qu'ils soulèvent les grandes questions auxquelles leur territoire est confronté et d'identifier rapidement les enjeux. Le second atelier permettra de fixer une stratégie concertée et le troisième atelier sera consacré à la rédaction d'une feuille de route partagée.

Programme Action Coeur de ville :

Candidate au programme Action coeur de ville, la ville de Saint-Dié-des-Vosges, en lien étroit avec la Communauté d'agglomération, a été retenue le 27 mars 2018 par le gouvernement pour la première promotion de ce grand plan national avec pour thématique : « La renaissance d'un centre-ville emblématique du mouvement moderne ». La convention a été signée le 13 juillet 2018. Cette opération pilote devrait lui permettre à moyen terme la mise en place d'effets-leviers concrets et de bénéficier de mesures financières pour l'aider à mener une opération d'envergure de réhabilitation de son patrimoine issu de la période de la seconde reconstruction et à la requalification qualitative de ses espaces publics dans ce secteur singulier. Ces actions devraient ainsi contribuer à la redynamisation du bassin de vie de la ville, en faveur d'un renouveau socio-économique et culturel durable. Dans le domaine du patrimoine, cette démarche comprend :

- une phase de diagnostic, qui inclut entre autre une étude technique et structurelle du bâti de la Seconde Reconstruction, en vue d'une réflexion sur l'amélioration des qualités thermiques, acoustiques et d'accessibilité. L'étude pour le SPR est aussi incluse dans cette phase, ainsi qu'une étude sur la

requalification des espaces publics structurants (axe majeur gare-cathédrale, Usine Duval, quai de la Meurthe).

- la mise en œuvre d'actions matures, comprenant entre autre dans le domaine du patrimoine, l'acquisition d'un immeuble, d'un logement et d'un commerce pour en faire des démonstrateurs, la lutte contre la précarité énergétique (plateforme de rénovation), la requalification de la rue Dauphine, et la réhabilitation exemplaire d'immeubles en centre ville (immeuble Delassus et Carbonar).

Connaissance et promotion du patrimoine de la ville :

Outre ces trois démarches, la ville mène des opérations de communication sur le patrimoine de la reconstruction. En effet, concomitamment au lancement de l'étude du Site patrimonial remarquable, la ville a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir et faire connaître son patrimoine bâti issu de la reconstruction, auprès d'un large public, y compris scolaire. Il faut ainsi compter l'exposition « La seconde reconstruction de St-Dié des Vosges, débats urbains, patrimoine humain », inaugurée en février 2018, et un colloque de 3 jours (du 22 au 24 mai 2018) ayant pour thématique : « Protéger, valoriser, intervenir sur l'architecture et l'urbanisme de la seconde reconstruction en France ».

Les grands chantiers architecturaux de la ville :

La ville de Saint-Dié-des-Vosges a récemment lancé des opérations pilotes de rénovations qualitatives de bâtiments anciens mais singuliers situés en centre ville, afin d'en faire d'une part des bâtiments à destination des services de l'agglomération, et donc appropriables par la population, mais aussi de constituer des opérations de rénovation et/ou de reconversion exemplaires du patrimoine de la ville, avec parfois un vent de modernité affirmé. Il faut compter parmi ces grands projets, la reconversion de l'ancienne usine textile Lehmann, reconvertie en Fabrique des cultures actuelles et dédiée au spectacle vivant (réalisé en 2013), et pour le futur la restauration de l'ancienne perception, bâtiment issu de la reconstruction et reconverti en pôle culturel et touristique, incluant une médiathèque (montant des travaux 12,5 millions d'euros HT, dont 5,4 millions par la DRAC Grand-Est), l'immeuble Carbonar, lui aussi construit après la seconde guerre mondiale (montant estimé des travaux 950 000 euros HT) et l'immeuble Saint-Martin, plus ancien puisque ayant échappé aux destructions de la seconde guerre mondiale (montant estimé des travaux 800 000 euros HT), pour abriter le siège de la Communauté de commune de St-Dié-des-Vosges.

4) Critères et enjeux prévalant à la protection :

D'un point de vue politique, il faut souligner le très fort engagement de Mr le Maire dans une démarche globale de valorisation des patrimoines de la ville. Il souhaite, à travers la démarche du SPR, favoriser la reconnaissance de la qualité du bâti de la ville afin de « redonner une fierté » d'habiter dans les quartiers anciens du centre issus de la seconde reconstruction, mais pas uniquement. La démarche amorcée aura par ailleurs pour lui une valeur très pédagogique auprès des habitants et les aspects de communication et de médiation sont une part importante de la démarche. Par ailleurs, la mise en place d'un SPR apparaît pour Mr le Maire comme un outil de gestion urbaine et patrimoniale adapté à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de sa ville et répondant aux objectifs de valorisation et de reconquête du centre-ville, dans un contexte de déprise démographique et économique sensible. Enfin, la question de la qualité paysagère des abords de la ville et de ce grand paysage qui « entre dans la ville » lui tient à très juste titre à cœur, puisque cet environnement omniprésent contribue à la qualité du cadre de vie dans les quartiers centraux de ville.

Bien entendu, les prescriptions incluses dans le plan de gestion du bien UNESCO (usine Claude et Duval construite par Le Corbusier) et portant sur la protection de la zone tampon et des cônes de vue a fait l'objet d'une attention singulière et d'un chapitre dédié dans le dossier d'étude transmis aux membres de la CNPA.

D'un point de vue architectural, urbain et paysager, il faut rappeler que la ville est traversée par la Meurthe et par la voie de chemin de fer, véritable césure dans la ville, délimitant 3 espaces centraux distincts. Cependant, les espaces protégés actuels, issus des protections monuments historiques, couvrent aujourd'hui principalement le nord de la ville, plus précisément la partie reconstruite après la seconde guerre mondiale. C'est d'ailleurs cette partie qui forme l'écrin autour de l'usine Duval construite par Le Corbusier et qui a concentré jusqu'à aujourd'hui les principaux efforts patrimoniaux. Cependant, au sud de la Meurthe et au-delà de la voie ferrée, toute une moitié de ville, épargnée par

les destructions de la guerre, concentre un bâti varié datant parfois du 18^e siècle, mais principalement du 19^e siècle et du 20^e siècle. Ces quartiers, de grande qualité urbaine et/ou paysagère, sont aujourd'hui en dehors de tout espace protégé. L'un des enjeux de ce SPR est de pouvoir redonner aussi une visibilité et une existence à une partie de la ville qui se sent aujourd'hui parfois reléguée. Le choix de l'aire d'étude a donc été fait dès le départ de ne pas uniquement se focaliser sur le bâti de la seconde reconstruction au Nord de la Meurthe, mais aussi sur les anciens quartiers industriels qui marquent singulièrement de leur empreintes cette ville plurielle, y inclus les anciennes entrées de ville de la fin 19^e/début 20^e siècle, sur lesquelles la municipalité souhaite menée une réflexion approfondie en vue d'une requalification notable. Les quartiers qui ne seraient pas retenus dans le périmètre du SPR feront néanmoins l'objet de protections complémentaires au titre du PLUIH (article L151-19 du code de l'urbanisme, volets patrimoniaux annexés, zoning spécifique, OAP) ou seront inclus dans les périmètres délimités des abords (PDA) lorsque cela sera possible et opportun.

Concernant le bâti de la seconde reconstruction, des enjeux très forts tournent autour de l'amélioration de l'habitat, en terme thermique, acoustique et d'accessibilité. En effet, à ce jour, ce bâti est d'une grande qualité architecturale, présentant souvent de grands logements traversants, mais il est devenu peu adapté aux modes d'habitats actuels. Le SPR devra prendre en compte cet aspect pour améliorer l'habitabilité et l'attractivité de ces logements en coeur de ville.

Enfin, Saint-Dié-des-Vosges est une ville de moyenne montagne située dans la large vallée de la Meurthe, et le rapport au paysage est d'une grande importance. Cet aspect devra être pris en compte, tout au long de l'étude du SPR, mais aussi, et de manière complémentaire, dans l'étude du PLUIH.

5) Association des services de l'Etat et autres personnes associées :

Pour cette première phase de l'étude du SPR, un travail très collaboratif a été engagé, comprenant la participation des services et organismes suivants :

DRAC Grand Est :

- Jean-pascal Lemeunier, conseiller en architecture,
- Christophe CHARLERY, architecte des Bâtiment de France et chef de l'UDAP des Vosges,
- Viviane RAT-MORRIS, son adjointe,

DREAL Grand Est :

- Daniele PESENTI, inspectrice des sites,

DDT des Vosges :

- Bruno MOUGENOT, bureau de la politique territoriale et habitat,

Conseil Régional :

Jean-Yves HENRY, chercheur au Service régional de l'inventaire,

Ville de Saint-Dié :

- David VALENCE (UDI), maire de la ville de St-Dié et président de la Com. d'aggl. De St-Dié,
- Emmanuelle COLSON, directrice générale des services adjointe,
- Dominique CHOBAUT, adjointe de quartier en charge du commerce et artisanat,
- Pierre ZANCHETTA, adjoint au maire, en charge des travaux, du patrimoine,

- Claude KIENER, adjointe au maire et responsable de la culture,
- Valery VINCENT, employé de mairie (ayant une connaissance très fine du patrimoine de la ville).

Communauté d'agglomération de Saint-Dié :

- Bernard MAETZ, délégué à l'habitat et au logement,
- Eléonore BUFFLER, directrice du patrimoine et des musées,
- Olivier THIL, directeur du projet Action coeur de ville
- Herve VAUTHIER, responsable du service Instruction du droit des sols